

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 7 décembre 2015 à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Madame Micheline Aubry, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin, André Surprenant et Michel Vanier formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

Est absente Madame Line Émard, conseillère

10278-12-15-Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10279-12-15-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et de l'assemblée extraordinaires du 19 novembre 2015.

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 19 novembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Alain Paquin, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2016.

10280-12-15 – Contrat archiviste

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil prolonge le mandat de Mme Marjorie Charbonneau en tant qu'archiviste pour l'année 2016 à raison de 1 journée/semaine et au taux horaire de 22,50\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10281-12-15 - Modification résolutions – fond général au lieu du fond de roulement

CONSIDÉRANT que lors de l'achat d'une camionnette et d'un souffleur à neige, les montants avaient été pris à même le fond de roulement;

CONSIDÉRANT que dans le budget 2015 des montants avaient été prévus à cette fin;

Proposé par : Alain Paquin
Appuyé par : André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil modifie les résolutions 9997-03-15 et 10186-08-15 afin que les montants soient pris à même le budget et non au fond de roulement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10282-12-15 – Annulation de taxes - roulotte

CONSIDÉRANT que lors de ventes de roulettes, la Municipalité n'est pas toujours avisé et que des taxes peuvent être en suspend

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce conseil autorise l'annulation de taxes jusqu'au 20 juillet 2014 du matricule 3191 27 8590 0 0066 soit la date d'acquisition par le dernier propriétaire connu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Conseiller Alain Paquin, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement visant à modifier le règlement no. 69-1990 concernant le traitement des élus municipaux modifié par les règlements nos. 135-1993, 205-1998, 327-2009 et 363-2011.

10283-12-15 – Adoption projet de règlement 420-2015

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le projet de règlement no. 420-2015 visant à modifier le règlement no. 69-1990 concernant le traitement des élus municipaux modifié par les règlements nos. 135-1993, 205-1998, 327-2009 et 363-2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10284-12-15 – Avenant contrat de travail – Directrice-générale

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le Maire à signer l'avenant No. 2 au contrat de travail de Mme Diane Bégin relativement à la rémunération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10285-12-15 – Céramique toilettes kiosque touristique et marché public

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil entérine le contrat accordé à la firme Céramiques Norbert Blain Inc. pour l'installation de céramique dans la toilette des femmes au kiosque touristique et aux toilettes du marché public pour un montant de 3 317,08\$ taxes incluses. D'autoriser l'émission d'un chèque à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10286-12-15 – Autorisation paiement Rochon Experts Conseils Inc.

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 5 518,80\$ à la firme Rochon Experts-Conseils Inc. pour le projet du centre communautaire. Ce montant sera pris à même le règlement d'emprunt 413-2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10287-12-15 – Autorisation paiement AZ Architecte

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant 6 898.50\$ à la firme AZ Architecte pour le projet du centre communautaire. Ce montant sera pris à même le règlement d'emprunt 413-2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10288-12-15 – Installation luminaires

Proposé par : M. Michel Vanier
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce conseil autorise l'installation de luminaires aux endroits suivants :
2 luminaires sur la 23 rue Ouest en direction du terrain de balle (poteau no. 43W7D3 et G1KOH) et 1 luminaire sur 18^e Avenue Ouest (poteau ALI3B)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10289-12-15 – Adoption règlement concernant le bruit

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le règlement numéro 418-2015 modifiant le règlement 395-2013 (RM-420) concernant le bruit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2015
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 395-2013 (RM-420)
CONCERNANT LE BRUIT**

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire de modifier son règlement concernant le bruit;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 2 novembre 2015

ATTENDU QUE chacun des élus déclare avoir reçu copie du présent règlement, dans le délai opportun pour l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. GÉRARD BOUTHOT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN PAQUIN
ET RÉSOLU**

**QUE CE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2015 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 395-2013 (RM-420) CONCERNANT LE BRUIT :**

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le 1^{er} paragraphe de l'article 9 du règlement numéro 395-2013 (RM-420) est remplacé par le libellé suivant :

<Il est défendu de faire usage, entre 23h 00 et 06h00, de tout appareil ou instrument muni ou non d'un moteur causant un bruit qui importune les voisins>.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Venise-en-Québec le 7 décembre 2015.

JACQUES LANDRY
Maire

DIANE BÉGIN
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

10290-12-15 – Autorisation paiement Aqua-Data

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le paiement au montant de 4 075,86\$ à la firme Aqua Data pour l'inspection des bornes d'incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10291-12-15 – Octroi contrat protection incendie

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil accorde un contrat à la firme Stelem pour la restauration et maintien des infrastructures de protection incendie pour un montant de 4 600\$ plus taxes tel que leur soumission du 11 novembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10292-12-15 – Autorisation paiement Tetra-Tech

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement au montant de 3 736.69 à la firme Tetra Tech Inc. pour les activités reliées à la préparation et au suivi de l'étude de l'usine d'épuration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10293-12-15 – Achat tables à pique-nique

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'achat de 20 tables à pique-nique de M. Harold Wightman au prix de 100\$ chacune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10294-12-15 – Feu Fête Nationale 2016

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil confirme à Royal Pyrotechnie que la date du feu d'artifice 2016 pour la Fête Nationale sera le 23 juin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10295-12-15 – Autorisation Club de motoneige Baie Missisquoi

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'autoriser le club de motoneige Baie Missisquoi à circuler sur une partie du terrain du parc Jameson pour un sentier de motoneige pour la saison 2015-2016 soit jusqu'au 15 avril 2016 et que l'entretien des pistes se fasse dans un délai raisonnable. Que le club de motoneige prenne entente avec les organismes municipaux afin de ne pas nuire aux autres activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10296-12-15 – Autorisation utilisation pergola quai municipal

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise Mme Louise Brisson à utiliser la pergola du quai municipal pour une cérémonie de mariage le dimanche 4 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10297-12-15 – Nomination comité des Loisirs

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que Mesdames Josianne Duval, Stéphanie Lague, Line Émard, Suzanne Chartrand, Diane Bégin et Messieurs François Dupuis et Steve Robitaille soient nommés au sein du Comité des Loisirs de Venise-en-Québec et que Mesdames Line Émard, Suzanne Chartrand et Diane Bégin soient autorisées à signer les chèques et autres documents au nom du Comité des Loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10298-12-15 – Octroi contrat déneigement trottoirs municipaux et entrée caserne et Premiers répondants

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Ferme BelleMana pour le déneigement des trottoirs municipaux au prix de 80\$/heure payable mensuellement ainsi qu'au déneigement de l'entrée de la caserne adjacent à l'Hôtel de Ville et de la caserne d'incendie et des premiers répondants situés sur la 16^e Avenue Ouest pour un montant de 1 200\$ plus taxes pour la saison 2015-2016 payable comme suit : 500\$ en janvier et la balance à la fin de la saison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10299-12-15 – Adoption règlement taxe spéciale travaux nettoyage de cours d'eau

Proposé par : M. André Surprenant
 Appuyé par : M. Alain Paquin
 ET RÉSOLU

Que ce Conseil adopte le règlement 419-2015 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale visant les coûts de nettoyage et travaux d'entretien des branches 66 et 69 de la Rivière du Sud réalisés par la M.R.C. du Haut-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-RICHELIEU
 MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2015 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE VISANT LES COÛTS DE NETTOYAGE ET TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 66 ET 69 DE LA RIVIÈRE DU SUD RÉALISÉS PAR LA M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU

ATTENDU QUE l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la MRC de réaliser des travaux permettant l'aménagement d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC le Haut-Richelieu a décrété et exécuté de tels travaux dans le bassin versant des branches 66 et 69 de la Rivière du Sud;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux s'élève, pour Venise-en-Québec, respectivement à 35298.13\$ pour les travaux dans la branche 69 de la Rivière du Sud et 48 300,44\$ pour la tranche 66 de la Rivière du Sud, pour un total de 83 598.57\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE ces travaux sont à la charge exclusive du bassin versant des propriétés situées dans la Municipalité de Venise-en-Québec à l'exception d'une somme de 2 280.76\$ provenant du fonds général;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement répartissant le coût des travaux entre les propriétés bénéficiaires;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ SURPRENANT
 APPUYÉ PAR : M. ALAIN PAQUIN
 ET RÉSOLU**

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

La Municipalité de Venise-en-Québec autorise, par les présentes, le paiement de la quote-part due à la MRC Le Haut-Richelieu découlant des travaux d'aménagement dans les branches 66 et 69 de la Rivière du Sud pour une somme de 83 598.57\$, toutes taxes incluses.

ARTICLE 3

Aux fins du présent règlement, le conseil affecte une somme de 2 100.76\$ provenant du fonds général applicable de la façon suivante : 1 072.81\$ pour les travaux de la branche 69 et 1 207.95\$ pour les travaux de la branche 66 de la rivière du sud.

ARTICLE 4 BASSIN URBAIN - BRANCHE 66

Pour défrayer 30% du solde du coût des travaux identifiés par le présent règlement pour la Branche 66, soit la somme 14 490.13\$ il est par le présent règlement imposé et sera prélevé une seule fois, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'Annexe 1 (Bassin urbain – Branche 66) jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans ledit secteur basé sur la superficie de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 BASSIN AGRICOLE – BRANCHE 66

Pour défrayer 70% du solde du coût des travaux décrétés par le présent règlement pour la Branche 66, soit une somme de 33810.30\$ il est par le présent règlement imposé et sera prélevé une seule fois, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'Annexe 2 (Bassin agricole – Branche 66) jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, basé sur la superficie de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 BASSIN URBAIN - BRANCHE 69

Pour défrayer 30% du solde du coût des travaux identifiés par le présent règlement pour la Branche 69, soit la somme de 10 589.44\$ il est par le présent règlement imposé et sera prélevé une seule fois, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'Annexe 3 (Bassin urbain – Branche 69) jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés dans ledit secteur basé sur la superficie de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7 BASSIN AGRICOLE – BRANCHE 69

Pour défrayer 70% du solde du coût des travaux décrétés par le présent règlement pour la Branche 69, soit une somme de 24 708.69\$ il est par le présent règlement imposé et sera prélevé une seule fois, sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'Annexe 4 (Bassin agricole – Branche 69) jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, basé sur la superficie de ces immeubles imposables telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

Les montants payables en vertu du présent règlement peuvent être payés, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux. La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des montants payables en vertu du présent règlement est de 30 jours suivant l'envoi des comptes alors que la date ultime où peut être fait le deuxième versement est de 60 jours suivant le premier versement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Venise-en-Québec le 7 décembre 2015.

JACQUES LANDRY, Maire

**DIANE BÉGIN, Directrice générale et
secrétaire-trésorière**

M. Michel Vanier ne participe pas aux délibérations ni au vote sur l'item suivant, puisqu'il déclare être susceptible d'avoir un intérêt particulier sur cette question

10300-12-15 – Octroi contrat déneigement rues du Domaine Champlain

CONSIDÉRANT la municipalisation des rues du Domaine Champlain ;

CONSIDÉRANT que la firme de déneigement Choinière & Fils n'est pas équipée pour ouvrir des rues de petites dimensions ;

Proposé par : M. André Surprenant

Appuyé par : M. Alain Paquin

ET RÉSOLU

Qu'un contrat de déneigement pour une période de 3 ans soit accordé à la firme Simco pour un montant de 21 660\$ plus taxes. Que le Maire et la Directrice-générale soient autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. Michel Vanier reprend son siège

10301-12-15 – Approbation de dépenses pavage 32^e Rue Est

Proposé par : M. André Surprenant

Appuyé par : M. Alain Paquin

ET RÉSOLU

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 32^e rue Est pour un montant subventionné de 11 000\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10302-12-15 – Autorisation paiement Béton Mobile St-Alphonse Inc. – pavage 32^e Rue Est

Proposé par : M. André Surprenant

Appuyé par : M. Alain Paquin

ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement à la firme Béton Mobile St-Alphonse Inc. pour un montant de 26 376.25\$ pour les travaux de pavage sur la 32^e rue Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10303-12-15 – Demande d’appui Municipalité St-Georges-de-Clarenceville – transport Adapté

CONSIDÉRANT une demande d’appui de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville relativement au transport adapté ;

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

Que ce Conseil appuie les démarches de la Municipalité de St-Georges-de-Clarenceville auprès du Ministre des Transports dans le dossier du transport adapté.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

10304-12-15 – Dates assemblées 2016

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil établisse que les séances ordinaires pour l’année civile 2016 se tiendront le lundi et débiteront à 20 heures :

11 janvier, 1er février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1er août, mardi 6 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2016.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

10305-12-15 – Compte du mois

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D’approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 2 633 657,50 \$ le tout tel que ci-après listé.

CHEQUES	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
L1500085	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	6 848,61 \$
L1500086	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	TÉLÉCOMMUNICATION SI/PR	143,66 \$
L1500087	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	QUOTE-PART	16 766,63 \$
L1500088	PITNEY BOWES	TIMBREUSES	689,86 \$
L1500089	S.Q.A.E. S. FINANCIERS	FINANCEMENT	1 958,67 \$
L1500090	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	FRAIS DE POSTE-VOIRIE-SI-N. ARRIVANT	2 329,56 \$
L1500091	TÉLÉBEC LTÉE	TÉLÉPHONIE	150,37 \$
L1500092	TÉLUS	CELLULAIRES	488,87 \$
L1500093	XITTEL INC.	INTERNET	229,21 \$
C1500681	MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC	VIREMENT	2 470 000,00 \$
C1500682	LES CROISIÈRES DU LAC CHAMPLAIN	25 ANS DE SERVICE	1 829,17 \$
C1500683	LA CAPITALE ASS ET GESTION	COTISATION ASS-SALAIRE	1 188,10 \$
C1500684	MONTY SYLVESTRE	HONORAIRES PROFESSIONNELS	12 259,93 \$
C1500685	NETNATION COMMUNICATION	SITE INTERNET	35,65 \$
C1500686	PITNEY BOWES	CONTRAT DE SERVICE	528,07 \$

C1500687	DÉBOURSÉ ANNULÉ	MARCHÉ PUBLIC	0,00 \$
C1500688	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	COTISATION SYNDICALES	291,30 \$
C1500689	YURKEVICH JOHN	MARCHÉ PUBLIC	2 000,00 \$
C1500690	SERRES ET PÉPINIÈRE CHAMPLAIN	MARCHÉ PUBLIC	15 521,62 \$
C1500691	ACKLANDS GRAINGER INC.	SERVICE D'INCENDIE	441,50 \$
C1500692	ALTO COMMUNICATION	CELLULAIRES	114,98 \$
C1500693	ARTICLES PROMOTIONNEL DANIEL DUPUIS	SERVICE D'INCENDIE	1 558,43 \$
C1500694	AGENCE MAXI SÉCURITÉ ET PROTECTION INC.	SÉCURITÉ TERRITOIRE	225,35 \$
C1500695	BORDO, LANA	ENTRETIEN MÉNAGER	782,25 \$
C1500696	BOUTHOT GÉRARD	REMB TABLES	400,00 \$
C1500697	BOCKUS KASEY	REMB VOYAGE DE TERRE	40,00 \$
C1500698	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	ÉCLAIRAGE	681,80 \$
C1500699	COMMUNICATION RADIOTECH INC.	RADIO SERVICE D'INCENDIE	102,22 \$
C1500700	COPICOM INC.	CONTRAT DE SERVICE	576,17 \$
C1500701	CONSERVATION DE LA NATURE-QUÉBEC	BAIL	189,76 \$
C1500702	CÉRAMIQUES NORBERT BLAIN INC.	MARCHÉ PUBLIC	3 317,08 \$
C1500703	CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.	ÉMONDAGE 34E RUE OUEST	689,85 \$
C1500704	CONSTRUCTION S.R.B.	AVENUE VENISE O.	1 408,44 \$
C1500705	CORMIER CLAUDE	REMB FAUCHAGE	742,39 \$
C1500706	DENICOURT & DENICOURT, A.G.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	201,21 \$
C1500707	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	852,24 \$
C1500708	ENVIRO-OPTION INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 897,09 \$
C1500709	GARAGE LÉO LORD	AQUEDUC / MARCHÉ PUBLIC	528,69 \$
C1500710	GARAGE YVES ST- LAURENT	VOIRIE	236,88 \$
C1500711	GRAYMONT (QC) INC.	AVENUE DÉSORDY	252,42 \$
C1500712	GROUPE CCL	LICENCE DE CHIEN	292,56 \$
C1500713	GAGNON MARYLINE	REMB ACTIVITÉ SPORTIVE	400,00 \$
C1500714	GROUPE SOLUTION SINISTRE GSS	HONORAIRES PROFESSIONNELS	554,54 \$
C1500715	J. GAGNÉ EXCAVATION	TRANSPORT VOYAGE DE PIERRE	276,56 \$
C1500716	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN	ENTRETIEN VITRES	90,00 \$
C1500717	L'HOMME ET FILS ENR	VOIRIE / MARCHÉ PUBLIC	1 862,41 \$
C1500718	LEBLANC ILLUMINATIONS	LUMIÈRES DE NOËL	2 428,29 \$
C1500719	MARCHÉ VENISE	ÉPICERIE	209,04 \$
C1500720	MOTEURS ÉLECTRIQUES GUERTIN	PP5	440,58 \$
C1500721	MUNICIPALITÉ	ENTRAIDE / LOISIRS	1 780,90 \$

	D'HENRYVILLE	INTER MUNICIPAL	
C1500722	MUNICIPALITÉ DE NOYAN	LOISIRS INTER MUNICIPAL	85,00 \$
C1500723	MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN	ENTRAIDE ET LOISIRS INTER MUNICIPAL	622,30 \$
C1500724	MUNICIPALITÉ ST-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE	ENTRAIDE ET LOISIRS INTER MUNICIPAL	389,20 \$
C1500725	MAÇONNERIE LANDRY	PRESBYTÈRE	4 363,30 \$
C1500726	MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS	REMB LOISIR INTER MUNICIPAL	70,00 \$
C1500727	NETNATION COMMUNICATIONS	SITE INTERNET	10,45 \$
C1500728	PAPETERIE COWANSVILLE	DÉPOUILLEMENT NOËL	4 361,59 \$
C1500729	PÉPINIÈRE DU BRISE-VENT	MARCHÉ PUBLIC ET QUAI MUNICIPAL	3 903,40 \$
C1500730	PHARMACIE VIAU & OUMET	MATÉRIEL PREMIER RÉPONDANT	207,18 \$
C1500731	PIÈCES D'AUTOS BEDFORD	VOIRIE	313,96 \$
C1500732	POSTES CANADA	TIMBRES	82,63 \$
C1500733	PERFORMANCE NC GRANBY	SERVICE D'INCENDIE	198,38 \$
C1500734	CHÈQUE ANNULÉ		0,00 \$
C1500735	PAQUETTE, JEAN-PIERRE	REMB FRAIS PERMIS CONDUIRE	40,00 \$
C1500736	QUÉBEC MUNICIPAL	ADHÉSION ANNUEL	321,93 \$
C1500737	RÉANIMATION SAUVE-VIE	ÉQUIPEMENT PREMIER RÉPONDANT	382,87 \$
C1500738	ROUSSEAU SYLVAIN	REMBOURSEMENT VOYAGES DE TERRE	400,00 \$
C1500739	REYNOLDS BRIAN	REMBOURSEMENT VOYAGES DE TERRE	1 200,00 \$
C1500740	SENCOM INFORMATIQUE	ÉQUIPEMENT BUREAU	206,93 \$
C1500741	SUPER SOIR	CARBURANT	632,54 \$
C1500742	SAURIOL PATRICK	REMB F.DÉPLACEMENT	115,00 \$
C1500743	TECHNO-CONTRÔLE 2000	RECHARGE CYLINDRES	139,70 \$
C1500744	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	PARCS	574,88 \$
C1500745	TETRA TECH QI INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	3 161,82 \$
C1500746	TENAQUIP	PREMIERS SOINS	99,23 \$
C1500747	VILLE DE BEDFORD	PRÉVENTIONNISTE	466,71 \$
C1500748	DÉBOURSÉ ANNULÉ		0,00 \$
C1500749	LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR LTÉE	RENOUVELLEMENT ANNUEL	73,50 \$
C1500750	VEIRA VIVIAN	REMBOURSEMENT 5 VOYAGES DE TERRE	200,00 \$
		SOUS-TOTAL :	2 579 455,41 \$
		SALAIRES	
		EMPLOYÉS	51 124,43 \$
		CONSEILLERS	3 077,66 \$
		TOTAL :	2 633 657,50 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10306-12-15 – Levée de l'assemblée

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 7 décembre 2015 soit levée à 21h00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL

